

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
DE LA POLITIQUE FAMILIALE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - La distribution de cabas alimentaires ne résout pas tous les problèmes des personnes touchées par la précarité**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission se compose de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Sabine Glauser Krug, Céline Misiégo et Delphine Probst, ainsi que de Messieurs les Députés Sébastien Cala, Jean-Claude Glardon et du soussigné Felix Stürner (présidence de la commission).

**2. RAPPEL DES POSITIONS**

La minorité de la commission renvoie au rapport de majorité s'agissant de la présentation de la postulante, de la position du Conseil d'Etat et de la teneur de la discussion générale.

**3. POSITIONS DES COMMISSAIRES DE MINORITE**

Bien que les explications de la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Directeur général de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) aient dressé un tableau très complet de l'existant, les commissaires minoritaires en faveur du postulat estiment que des améliorations sont encore possibles, notamment pour les raisons suivantes :

- ☛ Le dispositif de soutien ne se montre pas suffisamment performant puisqu'il y a des personnes qui, quelles qu'en soient les raisons, n'ont pas accès aux aides auxquelles elles auraient droit. Les associations caritatives disent ainsi s'occuper d'une nouvelle population, n'ayant pas fait usage des aides auxquelles elle aurait droit. Le postulat demande simplement de mieux comprendre le phénomène, en vue d'améliorer l'efficacité du système et d'éviter autant que possible la grande précarité.
- ☛ Le postulat ne demande pas au Canton de distribuer une aide plus importante. Il plaide pour une meilleure transparence/communication concernant les possibilités existantes dans le domaine.
- ☛ Bien qu'à priori moins visibles qu'à Genève, les difficultés croissantes que vivent certaines familles dans le canton de Vaud n'en sont pas moins réelles (familles monoparentales, familles dont les parents voient leur revenu baisser suite à une réduction des heures de travail - RHT, etc.). Les enfants de ces familles peuvent ne plus bénéficier de repas équilibrés. Cela concerne en particulier des familles dont les parents travaillent dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. La situation de certain·e·s étudiant·e·s (ressources financières, isolement social en raison de la fermeture des campus) est également source de préoccupation, comme l'ont montré certains objets déposés au Grand Conseil récemment. Les difficultés ne frappent pas uniquement les personnes en situation illégale ou les plus démunies.
- ☛ L'information sur le dispositif de soutien en place et sur les démarches à suivre pour en bénéficier devrait mieux cibler non seulement les potentiel·le·s bénéficiaires des aides, mais aussi le monde associatif actif dans le domaine.

Par ailleurs, la postulante tient à souligner les points suivants :

- ☛ En matière de méthodologie d'analyse, il est intéressant de savoir et de faire connaître que le rapport social produit un indicateur comme le taux d'inégalité qui permet de mieux comprendre les déterminants de la précarité et de définir les populations à risques.
- ☛ La stigmatisation, qui fait renoncer certain·e·s à l'aide à laquelle elles ou ils ont droit, doit être combattue.
- ☛ L'aide financière est, certes, nécessaire. L'aide sociale s'avère toutefois importante et doit être mise en avant. Les professionnel·le·s du domaine social doivent par exemple être en mesure d'orienter les personnes vers un soutien psychologique en cas de besoin. L'appui social est largement plus étendu que le seul soutien financier qui peut être proposé.
- ☛ Les projets-pilotes sont à saluer. Il apparaît effectivement important par exemple d'accompagner (financièrement et socialement) les retraité·e·s, en leur évitant de s'isoler encore plus.
- ☛ Dans le cadre de la simplification des démarches, le développement d'autres moyens comme la cyberadministration constitue un effort incontournable, même si la cyberadministration ne pourra pas toucher tout le monde.
- ☛ Le nombre de familles monoparentales augmente. Par ailleurs, la situation globale des familles alarme, le passage à un seul salaire au lieu de deux ne permettant pas toujours de faire face aux charges courantes.
- ☛ Le postulat ne repose pas sur la situation genevoise même si celle-ci pousse à interroger le cas vaudois. Il n'y a pas de files d'attente sur sol vaudois, l'aide étant répartie sur l'ensemble du territoire. Il n'empêche que des personnes sollicitent aussi l'obtention de cabas alimentaires, alors qu'elles pourraient peut-être bénéficier d'autres aides.
- ☛ Au-delà de la solidarité interindividuelle qui peut surgir de-ci, de-là et qui mérite encouragement, l'action d'aides coordonnées de l'Etat doit opérer.
- ☛ Le nombre de places d'accueil de jour pour les enfants de parents qui ne travaillent pas doit être augmenté, afin de permettre l'insertion professionnelle des parents considérés et d'ainsi lutter contre la précarité.
- ☛ Il n'y a pas que les plus démun·e·s qui se voient touché·e·s par la précarité. Une nouvelle population s'est paupérisée avec la pandémie qui a entraîné une crise économique.
- ☛ Les efforts de solidarité du Canton méritent d'être soutenus par la prise en considération du postulat.

#### **4. CONCLUSION**

*Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Moudon, le 5 mai 2021.

*Le président :  
(Signé) Felix Stürner*